



Rapport droits de l'homme

Pacte national
Entreprises et Droits de l'Homme
1^{er} exercice, 2022

CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG



Table
des
Matières



Le présent rapport fait suite à la signature par la Chambre de Commerce du Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme, lancé le 6 juillet 2022 par le gouvernement. Ce Pacte s'inscrit dans le Plan d'action national «Entreprises et Droits de l'Homme» adopté en décembre 2019 et s'adresse aux entreprises volontaires qui souhaitent mettre en œuvre les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme. Les signataires s'engagent notamment à sensibiliser leur personnel, nommer un responsable «Droits de l'Homme» dans leur organisation, mettre en place une démarche d'identification et de gestion des risques et des voies de recours, et à publier tous les ans sur un site internet dédié un rapport sur les mesures mises en œuvre, mis en place par le Ministère des Affaires Etrangères¹.

Ce document est le premier rapport publié par la Chambre de Commerce. Il porte sur l'exercice 2022 et s'appuie sur les recommandations du cadre de reporting des Principes Directeurs des Nations Unies (pour le premier exercice de publication liée au Pacte, il est attendu des entreprises qu'elles reportent uniquement sur les Parties A et B du cadre).



Edito	2
PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU LUXEMBOURG	4
L'ENGAGEMENT POUR LES DROITS DE L'HOMME	5
L'EXERCICE DE CARTOGRAPHIE DES RISQUES DROITS HUMAINS:	7
a) Une démarche collaborative	7
b) Une démarche holistique	8
c) Une méthodologie spécifique aux impacts Droits de l'Homme et environnement	8
d) Les enjeux saillants identifiés (risque net)	10
LES RÉPONSES DE GESTIONS DES RISQUES	11
Annexe: tableau de correspondance avec le cadre de reporting des Guiding Principles des Nations unies	15

¹ Pour en savoir plus sur le Pacte, rendez-vous sur [le site internet du Ministère des Affaires étrangères et européennes](#)

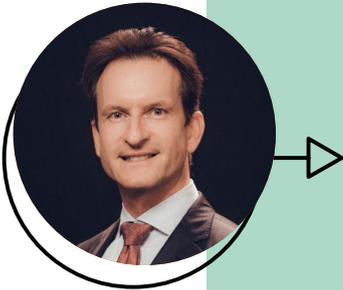
Edito



Parce que la Chambre de Commerce est porteuse d'une mission d'intérêt économique général, elle ambitionne d'avoir une conduite exemplaire, responsable et respectueuse de toutes et tous.

Depuis 2014, nous sommes labellisés « Entreprise Socialement Responsable » (ESR), et nous nous engageons à contribuer au développement durable, dont fait partie le respect des Droits de l'Homme.

Nous avons défini notre stratégie RSE dès 2019 pour accompagner nos entreprises dans leur transformation durable et pour que nos activités contribuent positivement au développement de la société. Cela va naturellement de pair avec nos obligations de fournir un environnement de bien-être au travail et respectueux de nos collaborateurs et de porter attention à notre empreinte environnementale.



A la suite d'un groupe de travail transversal que nous avons mis en place sur le développement durable réunissant plus de 150 participants des secteurs du transport et de l'industrie, des banques et de l'assurance ainsi que des experts et partenaires, nous avons publié en juillet 2021 les **Luxembourg Sustainable Business Principles** (LSBP), regroupant les dix principes directeurs pour intégrer les enjeux de durabilité au cœur de la stratégie des entreprises au Luxembourg. Ils ont été définis et corédigés, par et pour les entreprises du Luxembourg, en prenant en compte les retours du groupe de travail développement durable. Le Principe n° 9 des LSBP invite notamment les entreprises à adopter « *une diligence raisonnable en matière de Droits de l'Homme et d'impacts environnementaux tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise* ».

En 2022, les participants du groupe de travail ont convenu de l'initiative la plus marquante et la plus bénéfique pour faciliter la transition durable des entreprises luxembourgeoises, désormais connue comme la **House of Sustainability**.

Parmi nos missions principales figurent le soutien au développement des entreprises et l'intervention dans la procédure législative et réglementaire; nous avons la volonté de participer au Groupe de travail « Entreprises et Droits de l'Homme » pour articuler et sauvegarder les intérêts des entreprises luxembourgeoises dans la mise en œuvre du PAN² ainsi que dans l'élaboration de la prochaine édition du PAN. Cet effort s'applique également dans le cadre du processus législatif européen concernant la Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD).

² PAN : Plan d'action national du Luxembourg pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme

« Nous avons décidé d'aller encore plus loin, en signant le Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme »

Afin de continuer notre démarche d'exemplarité, l'année dernière, nous avons décidé d'aller encore plus loin, en signant le Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme, proposé par le gouvernement et déclarant *«notre volonté et notre détermination de faire appliquer les Principes Directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, dans notre organisation et dans notre chaîne de valeur économique»*.

Par cette signature, nous nous sommes engagés à respecter les Droits de l'Homme internationalement reconnus - inscrits dans la Charte internationale des Droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) - sur l'ensemble de nos activités et à mettre en place les moyens et les ressources pour sensibiliser, évaluer et remédier aux risques réels ou potentiels.

Au titre de cet engagement, nous attendons de nos collaborateurs qu'ils participent à cette démarche et qu'ils nous alertent si nécessaire, et de nos partenaires commerciaux et fournisseurs qu'ils agissent dans le strict respect des droits humains. Et nous sommes ouverts au dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes sur ces enjeux.

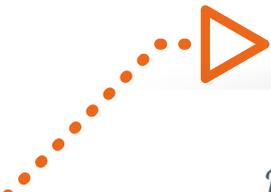
Notre démarche «Droits de l'Homme» a été initiée au 2^e semestre 2022, par notre première cartographie des risques, qui a permis d'engager et de sensibiliser nos collaborateurs sur les enjeux en matière de Droits de l'Homme.

Nous la continuerons dans un esprit d'amélioration continue et nous communiquerons régulièrement sur nos progrès sur notre site internet. C'est l'objet de ce premier rapport.

Fernand Ernster
Président

Carlo Thelen
Directeur Général





Présentation de la Chambre de Commerce du Luxembourg

La Chambre de Commerce est l'institution phare des entreprises et de l'économie du Luxembourg, regroupant l'ensemble des entreprises luxembourgeoises exerçant des activités industrielles, commerciales, financières, de services et émanant du secteur de l'Horeca. Forte de ses 152 salariés et en remplissant sa mission d'intérêt économique général, la Chambre de Commerce s'engage à créer de la valeur :

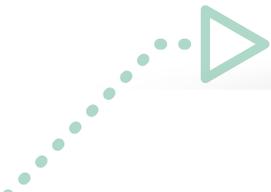
- **POUR LES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES** en défendant leurs intérêts et en proposant une offre de services qui les soutient tout au long de leur cycle de vie et leur permet d'accroître leur compétitivité, d'affronter les défis d'avenir et de développer et pérenniser leurs activités, que ces services soient prestés directement par la Chambre de Commerce ou par une entité soutenue;
- **POUR LA SOCIÉTÉ** en contribuant à renforcer l'attractivité du site économique du Luxembourg et à relever les défis d'avenir de l'économie pour œuvrer en faveur d'un développement socio-économique prospère et durable, qui est *in fine* à la source du bien-être de la société.



Ses principales missions [confiées par la loi du 26 octobre 2010]:

- la promotion de l'esprit d'entreprise et l'assistance dans le cadre de la création, du développement et de la pérennisation des entreprises;
- la promotion d'un cadre législatif et réglementaire propice au développement économique;
- la promotion des relations économiques et commerciales aux niveaux régional, européen et international;
- la promotion de l'économie luxembourgeoise au Luxembourg et à l'étranger;
- la défense et la promotion de l'intérêt de ses ressortissants;
- l'orientation et l'appui des entreprises luxembourgeoises dans leurs démarches d'internationalisation et d'accès aux marchés étrangers;
- le développement et la promotion de la formation professionnelle initiale et continue;
- l'élaboration de propositions concernant le contenu et la surveillance de la formation professionnelle;
- la sensibilisation à l'observation de la législation en matière commerciale et industrielle;
- l'établissement de statistiques et la réalisation d'études et d'analyses en matière commerciale, industrielle et financière et notamment celles concernant les petites et moyennes entreprises.

Pour en savoir plus sur les activités de la Chambre de Commerces, rendez-vous sur [notre site internet](#).



L'engagement pour les Droits de l'Homme

Par la signature du Pacte, la Chambre de Commerce a adopté une démarche proactive et volontaire en faveur des Droits de l'Homme. Cette approche s'inscrit pleinement dans le cadre de son engagement et de sa stratégie « Go Sustainable », fondée sur 4 piliers³ :

1. **SUSTAINABLE BUSINESS** : actions pour guider et soutenir les entreprises dans leur objectif de transformation durable ;
2. **COMMUNITY** : Partenariats et actions ayant pour objectif de contribuer positivement au développement de la société ;
3. **PEOPLE** : actions pour le développement professionnel des collaborateurs et leur employabilité, le bien-être ainsi que la diversité et l'égalité ;
4. **PLANET** : actions pour la préservation des ressources et pour faire face aux défis environnementaux comme le changement climatique.

Le déploiement de cette stratégie RSE a notamment permis dès 2021 de définir dix Sustainable Business Principles et d'engager les entreprises luxembourgeoises autour de ces Principes vers un cap commun et fédérateur à l'horizon 2030.

Le 9^e principe est consacré à la mise en place de démarches de diligence raisonnable par les entreprises, conformément aux Principes Directeurs des Nations unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.

« Adopter une diligence raisonnable en matière de Droits de l'Homme et d'impacts environnementaux tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise »

[Sustainable Business Principe n°9 – CCL, 2021]

Pour en savoir plus sur les Sustainable Business Principles, rendez-vous sur [notre site internet](#).

³ Pour en savoir plus sur la stratégie RSE de la Chambre de Commerce, rendez-vous sur [notre page « Notre engagement RSE »](#)

Avec la signature du Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme, la Chambre de Commerce s'est engagée à «faire appliquer les Principes Directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, dans son organisation et dans sa chaîne de valeur économique». Elle a communiqué publiquement cet engagement sur son site internet⁴ et par le présent rapport le réaffirme au plus haut niveau (cf édito).

Pour s'assurer de son engagement, elle a initié en 2022 une démarche « Droits de l'Homme » spécifique, avec :

- La désignation d'une référente identifiée, Anne-Marie Loesch, pour l'ensemble des activités de la Chambre de Commerce, la responsable du département Sustainability & Business Development qui rapporte directement au Chief Operating Officer. Le département Sustainability & Business Development pilote et coordonne la démarche Droits de l'Homme pour la Chambre de Commerce. Pour contacter la référente, veuillez-vous adresser à : Sustainability@cc.lu;
- La formation du département Sustainability & Business Development ainsi que des interlocuteurs des *business lines* sur les enjeux Droits de l'Homme (à l'occasion de l'exercice de la cartographie des risques);
- L'établissement d'une première cartographie des risques dédiée aux Droits de l'Homme et la définition d'une feuille de route dédiée;
- La sensibilisation du Management Committee sur les enjeux «Droits de l'Homme» qui a par la suite validé la feuille de route du plan d'action précisé à la fin du présent rapport;
- L'information de l'Assemblée Plénière sur la signature du Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme et les engagements y associés;
- La publication et la diffusion du présent rapport sur le site internet de la Chambre de Commerce, ainsi communiqué aux parties prenantes et soumis à l'évaluation qualitative et quantitative du Groupe de Travail «Entreprises et Droits Humains» dûment appuyé par une expertise externe;
- Publication sur le site internet et des posts sur les réseaux sociaux pour la signature du Pacte national, pour la Journée internationale des Droits de l'Homme, et pour la publication du présent rapport.

L'approche Droits de l'Homme de la Chambre de Commerce s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, fondée sur l'identification et la gestion des risques liés aux activités spécifiques de la Chambre de Commerce et à sa sphère d'influence.

⁴ <https://www.cc.lu/missions/notre-engagement-rse>



L'exercice de cartographie des risques droits humains

La Chambre de Commerce a lancé, en 2022, son premier exercice de cartographie des risques liés aux Droits de l'Homme, étape décisive sur la démarche de vigilance. La cartographie est un outil d'anticipation de notre impact (négatif) sur l'homme et l'environnement, car elle permet d'identifier et de visualiser nos risques. L'objectif de cet exercice était :

1. De déterminer les situations dans lesquelles l'exercice des activités spécifiques à la Chambre de Commerce pouvait conduire à des impacts (négatifs) sur les droits humains de toute personne ou à l'environnement;
2. D'identifier les réponses déjà en place et à mettre en place afin de répondre aux risques identifiés.



a) Une démarche collaborative

La Chambre de Commerce a privilégié une approche collaborative en impliquant dans l'exercice l'ensemble des directions, via des groupes de travail dédiés rassemblant un total de 33 collaborateurs en plus du service Sustainability and Business Development :

LISTE DES DIRECTIONS INTERVIEWÉES PAR ATELIER RÉALISÉ :

- Sur le volet Achat (avec participation des Directions: Legal & Tax; Property, Facility & Projects; Finance & IT; Controlling; Excellence & Quality Management; Internal Audit; Communication & Marketing, International Affairs);
- Sur les activités des *Business Lines* (avec participation des Directions: Entrepreneurship; Economic Affairs; Legal & Tax; Training);
- Sur les activités des Affaires Internationales (avec participation des Directions: International Affairs);
- Sur les volets RH, Data Protection et Santé et Sécurité au Travail (SST) (avec participation des Directions: COO; Human Resources; Legal & Tax; Property, Facility & Projects).

Cette démarche a permis de sensibiliser l'ensemble des fonctions aux Droits de l'Homme et de les amener à s'interroger sur les risques liés à leurs activités, les actions de maîtrise des risques et les marges de progression. Les ateliers de travail des *business lines* ont commencé par une formation sur les droits humains, le devoir de vigilance et les attentes qui pèsent sur les entreprises.



b) Une démarche holistique

LA CHAMBRE DE COMMERCE A DÉCIDÉ DE S'INTERROGER SUR LES ENJEUX LIÉS À L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS:

- Les impacts potentiels sur ses collaborateurs ou sur l'environnement liés à ses activités propres;
- Les impacts potentiels de ses achats de produits et de services;
- Son rôle et les actions possibles liés à ses missions et services auprès des entreprises.

L'EXERCICE DE CARTOGRAPHIE DES RISQUES A PORTÉ SUR LES ENJEUX SUIVANTS:

- Pour les droits humains: santé-sécurité au travail, conditions de vie au travail – facteurs psychiques et sociaux, données personnelles (respect de la vie privée), non-discrimination, non-violence et non-harcèlement sur le lieu de travail, sûreté des employés et des sites, liberté d'association et le droit à la négociation collective, interdiction du travail des enfants et interdiction du travail forcé;
- Pour l'environnement: émissions de GES, gestion des déchets, biodiversité, utilisation des ressources et pollutions des sols et de l'eau.



c) Une méthodologie spécifique aux impacts Droits de l'Homme et environnement

Deux cartographies distinctes ont été réalisées: la première sur le périmètre des activités propres de la Chambre de Commerce (collaborateurs et sites); la deuxième sur le périmètre « achats ».

POUR CHACUNE DES CARTOGRAPHIES, DES RISQUES ONT ÉTÉ ÉVALUÉS:

- Le risque brut (en dehors de toute action de maîtrise des risques): enjeu droits humains par enjeu Droits de l'Homme, catégorie d'achats par catégorie d'achats;
- Les actions de maîtrise des risques déjà mises en place.

La notion de risque prise en considération portait sur le risque d'avoir un impact sur les Droits de l'Homme et l'environnement au regard des activités de la Chambre de Commerce y compris celles des fournisseurs ou sous-traitants. Il ne s'agissait pas de s'intéresser aux risques pour la Chambre de Commerce (légaux, financiers, réputationnels etc.) d'être associée à des atteintes aux Droits de l'Homme ou à l'environnement.

Les méthodologies utilisées se sont donc attachées à utiliser des critères spécifiques liés aux analyses des risques Droits de l'Homme (tournés vers les personnes) ou à l'environnement. Elles sont synthétisées ci-après.

Méthodologie de la transition du risque brut au risque net - droits humains

ENJEUX	COTATION DU RISQUE BRUT		COTATION DE LA MAÎTRISE DU RISQUE		RISQUE NET
ENJEUX 1	Risque important	X	Maîtrise partielle du risque	=	Risque très important
ENJEUX 2	Risque modéré		Risque maîtrisé		Risque faible
ENJEUX 3	Risque modéré		Maîtrise du risque avec marge de progression		Risque modéré
ENJEUX 4	Risque modéré		Maîtrise partielle du risque		Risque modéré
ENJEUX 5	Risque faible		Risque maîtrisé		Risque faible



La cotation des risques bruts

PÉRIMÈTRE COLLABORATEURS/SITE: pour chaque enjeu Droit de l'Homme ou environnement, ont été évalués la probabilité d'occurrence (nombre de personnes concernées, pays d'activité) et l'impact potentiel «Droits de l'Homme/environnement» de l'enjeu compte-tenu des activités et de l'organisation de la Chambre de Commerce (analyse sectorielle).

PÉRIMÈTRE ACHATS: pour chaque catégorie d'achats, ont été évaluées la probabilité d'occurrence (risque lié au fournisseur selon son pays d'activité et sa taille) et la «sensibilité» Droits de l'Homme/environnement du produit ou service (analyse sectorielle des chaînes d'approvisionnement).

Les actions de maîtrise des risques mises en place ont été cotées par rapport à des critères prédéfinis d'effectivité liés au périmètre des actions mises en place, à la culture (engagement, portage, sensibilisation), au suivi et à la mesure des actions mises en place, et au volet «alerte» (possibilité de saisir l'entreprise et traitement des alertes).



d) Les enjeux saillants identifiés (risques nets) :

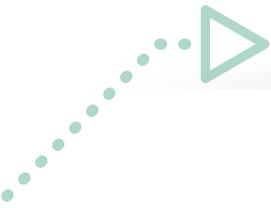
SUR LE PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS PROPRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

(COLLABORATEURS ET SITES): compte tenu des conditions d'exercice de ses activités (essentiellement au Luxembourg, avec des métiers de service avec des risques liés à la santé et sécurité physiques au travail faibles), six enjeux saillants ont été identifiés :

- Les « conditions de travail - facteurs psychiques et sociaux » et en particulier les risques sur les collaborateurs liés au stress, à l'hyperconnexion, à la surcharge de travail, dans un contexte d'attentes et de pressions externes de plus en plus fortes ;
- La gestion des données personnelles, la non-discrimination et la non-violence et le harcèlement sur le lieu de travail ;
- En matière environnementale, les émissions de GES liées aux transports des collaborateurs et la gestion des déchets.

SUR LE PÉRIMÈTRE DES ACHATS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE: compte-tenu du fait que la majorité des achats sont effectués auprès d'entreprises luxembourgeoises, et qu'elle fait appel à un nombre limité de sous-traitants, de confiance avec qui elle entretient souvent des relations sur la durée, les catégories d'achats qui ressortent comme les plus à risque sont celles liées à des chaînes d'approvisionnement à risques sectoriels forts du fait des produits fournis: Gadget - merchandising, Hardware et matériel audiovisuel, Mobilier/fournitures de bureau, les transports (enjeu environnemental).

CONCERNANT LES MISSIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE: la Chambre de Commerce a par ailleurs choisi de s'interroger sur la manière dont elle devait et pouvait agir dans son périmètre d'influence auprès des entreprises et des acteurs de son écosystème. Elle en a conclu que si elle n'avait pas de risques directs au titre de ses missions auprès des entreprises, elle pouvait jouer un rôle d'accompagnement, de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques concernant les enjeux Droits de l'Homme et environnementaux.



Les réponses de gestion des risques

Avant même la signature du Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme, la Chambre de Commerce a commencé à adopter certaines mesures liées aux droits humains, dont notamment :

SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL (PHYSIQUE)

- En conformité avec la législation, une cartographie des postes et situations à risques a été réalisée ;
- Les prestataires de services externes sont connus et des relations interpersonnelles ont été établies ;
- **Un travailleur désigné :**
 - > Organise la surveillance générale du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de sécurité et de santé des travailleurs (Contrôles réglementaires, Rondes par Experts externes, Rapports de contrôle) ;
 - > Surveille les méthodes de travail et les moyens mis en œuvre, évalue les risques et propose des solutions. Sur base de cette analyse, il définit une stratégie afin de développer la sécurité et la santé des travailleurs ;
 - > Assure la gestion des registres de sécurité ;
 - > Élabore et assure la mise à jour les plans de sécurité et de santé, d'alerte, d'alarme, d'intervention et d'évacuation. Il prépare, organise et dirige les exercices d'évacuation ;
 - > Entretient les relations avec l'Inspection du travail et des mines, les organismes de contrôle et le service de santé au travail auquel l'entreprise est affiliée et avec les autres autorités de contrôle en matière de sécurité et de santé ainsi qu'avec les services de secours en cas d'accident et d'incendie.

SURETÉ DES EMPLOYÉS EN MISSION

- Les déplacements à l'étranger sont souvent organisés via des délégations qui assurent l'organisation et la sécurité et sureté sur place.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

- Les relations sont institutionnalisées entre la Délégation du personnel et la Direction.

CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES ET FAVORABLES – QVT

- Surtout pendant la crise Covid-19, les enjeux saillants étaient identifiés et des réactions appropriées suivaient immédiatement, p.ex. au travers d'une cellule psychologique pour tous les collaborateurs avec un accent spécifique pour les collaborateurs des helplines, mises en place pour soutenir les entreprises;
- Enquêtes régulières/système de remontées d'information sur les conditions de travail;
- Sensibilisations ponctuelles via des séances de sensibilisation interne « Tips & Tricks ».

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT

- Depuis sa mise en place en lien avec la délégation du personnel en 2019, il existe une procédure de gestion des situations à risque d'harcèlement moral ou de discrimination respectant les trois étapes suivantes: « anticiper - protéger - remédier »;
- Dans le cadre de ladite procédure, une commission paritaire qui pourra prévenir des situations à risques et le cas échéant traiter une plainte d'une personne estimant être victime de harcèlement moral ou de discrimination au travail.

DONNÉES PERSONNELLES

- Le respect du droit à la vie privée et de la législation en matière de protection des données à caractère personnel;
- Le respect des règles édictées par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) consistant notamment dans le respect des principes de licéité, loyauté, transparence, limitation des finalités, minimisation des données, exactitude, limitation de la conservation, intégrité et confidentialité et responsabilité;
- La Chambre de Commerce a, entre autres, procédé à la désignation d'un Délégué à la protection des données et à la formalisation de processus concernant (i) la prévention des risques liés aux traitements de données à caractère personnel notamment des collaborateurs de la Chambre de Commerce et des personnes en contact avec la Chambre de Commerce ; et (ii) la gestion d'éventuelles violations de données.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (DÉCHETS – ÉMISSIONS GES)

- Un bilan carbone est réalisé afin de connaître les émissions GES et d'en tirer des actions à impact pour leur réduction;
- Des actions sur la gestion des déchets ont été mises en œuvre, avec notamment l'achat de poubelles appropriées pour le tri des déchets. De plus, le traitement des déchets de la Table de Mercure, des actions pour éviter le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets pour les événements ont été mis en œuvre en collaboration avec les sous-traitants;
- Gestion responsable des impressions.

TRANSPARENCE SUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RSE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

- Un premier **Rapport RSE** a été publié en 2020 et visait à présenter, d'une part, la démarche de développement durable mise en œuvre par la Chambre de Commerce depuis plus de 15 ans ainsi que, d'autre part, sa stratégie en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE);
- Depuis l'exercice 2021, le **Rapport annuel** intègre les aspects RSE liés à l'ensemble des activités de la Chambre de Commerce.

Au-delà des réponses déjà apportées par la Chambre de Commerce sur les enjeux Droits de l'Homme et environnementaux, l'exercice de cartographie a permis de définir une feuille de route dédiée aux Droits de l'Homme, qui sera mise en œuvre à partir de 2023.

Les principaux axes d'actions sont décrits ci-après :

FAVORISER UNE CULTURE DROITS DE L'HOMME AU SEIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

- Communiquer de manière proactive et régulière sur l'engagement de la Chambre de Commerce en faveur des Droits de l'Homme en interne comme en externe;
- Sensibiliser les collaborateurs sur les droits humains et les attentes de la Chambre de Commerce.

RECUEILLIR ET TRAITER LES ALERTES

- Mettre en place un dispositif d'alerte global⁵, interne à la Chambre de Commerce ouvert aux collaborateurs et personnes externes, en complément des canaux d'alertes déjà existants (santé-sécurité, discrimination).

RENFORCER LES ACTIONS DE MAÎTRISE DES RISQUES EXISTANTS

- **En coordination avec les directions propriétaires des enjeux concernés, des plans d'actions sont en cours d'élaboration pour renforcer les démarches existantes, notamment liées aux risques relatifs à :**
 - > La santé psychique des collaborateurs et à leurs conditions de travail (prévenir la surcharge au travail, favoriser la déconnexion et l'équilibre vie privée/vie professionnelle, etc.);
 - > La non-discrimination en faveur des personnes en situation de handicap, à l'accessibilité des contenus et des services.

⁵ Le dispositif d'alerte sera implémenté en conformité avec la future loi transposant la directive sur la protection des lanceurs d'alerte.

- Concernant la démarche **ACHATS**, l'exercice de cartographie des risques a montré un bon niveau de maîtrise, avec des marges de progression :
 - > Sur une formation en matière d'achats durables et responsables pour les personnes impliquées dans les processus d'achat ;
 - > Sur la formalisation d'engagements liés aux achats durables et responsables ;
 - > Sur une meilleure connaissance et une application harmonisée du processus existant ;
 - > Sur des analyses de risques régulières tout au long du processus d'achat comme des critères RSE précontractuelles pour l'ensemble des produits et prestations, l'insertion de clauses types dans les contrats, l'intégration de critères RSE dans les évaluations des fournisseurs, etc.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES EXERÇANT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET FINANCIÈRES SUR CES ENJEUX

- Former les collaborateurs clés à ces enjeux pour répondre aux attentes des entreprises ;
- Mettre à disposition des outils et des formations sur ces enjeux ;
- Favoriser la prise de conscience de ces enjeux et donner les moyens aux entreprises de comprendre et anticiper leurs risques lors d'activités commerciales à l'international.



Tableau de correspondance avec
la cadre de reporting des Guiding
Principles des Nations unies

Il est précisé que pour le premier rapport des entreprises signataires du Pacte, il est demandé un reporting sur les parties A et B du cadre de reporting des Guiding Principles des Nations unies.



INDICATEURS DU CADRE DE REPORTING	INFORMATIONS DU RAPPORT
<p>GOUVERNANCE DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME</p> <p>A1 Quelles sont les déclarations publiques de l'entreprise concernant son engagement à respecter les Droits de l'Homme ?</p> <p>A2 Comment l'entreprise démontre-t-elle l'importance qu'elle accorde à la mise en œuvre de son engagement en matière de Droits de l'Homme ?</p>	<p>L'engagement public de la Chambre de Commerce en faveur des Droits de l'Homme est caractérisé par la signature volontaire du Pacte national et les actions mises en place y afférentes en termes de responsabilités, communication, sensibilisation et formation, décrites dans le chapitre « <i>l'engagement pour les Droits de l'Homme</i> ».</p> <p>L'implication des dirigeants en matière de droits humains s'est aussi formalisée cette année par leur participation à l'exercice de cartographie des risques.</p>
<p>DÉFINIR L'AXE DE REPORTING</p> <p>B1 Déclaration des sujets saillants</p> <p>B2 Détermination des sujets saillants</p> <p>B3 Choix des principales zones géographiques</p> <p>B4 Autres incidences graves</p>	<p>La Chambre de Commerce a initié sa démarche Droits de l'Homme cette année, par son premier exercice de cartographie des risques dont l'objectif était précisément de déterminer ses enjeux saillants sur le périmètre de ses activités.</p> <p>La méthodologie ainsi que les résultats de cet exercice sont décrits dans le chapitre <i>l'exercice de cartographie droits humains</i>.</p>



INDICATEURS DU CADRE DE REPORTING

GESTION DES SUJETS SAILLANTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

- C1** L'entreprise a-t-elle mis en place des politiques spécifiques pour gérer les sujets saillants relatifs aux Droits de l'Homme et, si oui, lesquelles ?
- C2** Quelle est l'approche de l'entreprise en matière d'engagement vis-à-vis de ses parties prenantes au titre de chacun des sujets saillants relatifs aux Droits de l'Homme ?
- C3** Comment l'entreprise identifie-t-elle les éventuels changements dans la nature de chacun des sujets saillants relatifs aux Droits de l'Homme ?
- C4** Comment l'entreprise intègre-t-elle ses conclusions sur chacun des sujets saillants relatifs aux Droits de l'Homme à ses processus de prise de décision et à ses actions ?
- C5** Comment l'entreprise sait-elle si ses efforts pour gérer chacun des sujets saillants relatifs aux Droits de l'Homme ont été efficaces en pratique ?
- C6** Comment l'entreprise permet-elle une réparation effective en cas de préjudice subi par autrui en raison de ses actions ou de ses décisions au titre des sujets saillants relatifs aux Droits de l'Homme ?

INFORMATIONS DU RAPPORT

L'exercice de cartographie des risques a permis de montrer que des démarches existaient déjà pour gérer les enjeux saillants de la Chambre de Commerce et de définir un plan d'actions pour les années 2023 et suivantes qui comprend notamment la mise en place d'un dispositif d'alerte conformément aux attentes des Principes Directeurs.

L'ensemble de ces réponses sont décrites dans le chapitre *les réponses de gestion des risques*.



CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS



CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG